

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Portail numérique des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération bordelaise**

**Etude complémentaire à l'étude de faisabilité - Subvention - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée, sur la base de la délibération du Conseil communautaire N° 2009/0701 du 6 novembre 2009, dans une étude de faisabilité d'un portail numérique des bibliothèques de l'agglomération bordelaise :

*« La mise en réseau des 25 bibliothèques ou médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires serait pertinente pour offrir de nouveaux services aux habitants du territoire et améliorer la lisibilité de l'offre culturelle sur le territoire. Le portail numérique permettrait d'offrir un panorama détaillé des bibliothèques de la CUB, que celles-ci soient territoriales ou universitaires ; sur cette base, de véritables convergences seraient plus aisées à créer : identification des complémentarités, coordination des programmations, synergie des services offerts.*

*L'opération envisagée consiste à réaliser une étude de définition de ce que pourrait être le portail numérique des bibliothèques et médiathèques municipales et universitaires : services à terme, identification d'une 1<sup>ère</sup> phase facile à mettre en œuvre, possibilités de phasage ultérieur, faisabilité technique et administrative. L'étude précisera le cahier des charges de la 1<sup>ère</sup> étape dont le cœur sera un portail d'information et d'orientation sur l'offre culturelle des médiathèques, sans mise en commun de services spécifiques ».*

Engagée en novembre 2010, cette étude, co-financée par la DRAC Aquitaine, a confirmé la pertinence du portail et la grande attente des professionnels à son égard. L'idée d'y associer les médiathèques universitaires paraît d'une réelle pertinence, notamment au regard de la nouvelle inscription territoriale souhaitée par l'Université de Bordeaux dans le cadre du projet Campus. Dans sa double dimension (communes + universités) ce projet de portail apparaît comme singulier et novateur à l'échelle nationale.

L'étude s'est achevée en juillet 2011 avec la production des deux livrables attendus :

- un état des lieux, présentant de manière synthétique le « paysage » de l'agglomération, à partir d'une approche approfondie de chacun des établissements concernés,
- un schéma directeur du portail numérique proposant quatre scénarios –type pour la mise en œuvre de celui-ci.

Le Comité technique, composé de représentants de la CUB, de la DRAC, de l'Agence Ecla, de la BDP, de l'Université et des Villes de Bordeaux et Mérignac a retenu à l'unanimité le scénario proposant la possibilité d'un accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques.

Il préconise la mise en œuvre de ce scénario en deux étapes :

- la réalisation immédiate des phases 1 et 2 (information sur les établissements + gestion de contenus éditoriaux), afin de pouvoir proposer aux usagers et habitants de la CUB un portail d'informations opérationnel à la rentrée 2012. Ce portail répond aux objectifs initiaux de l'étude, en termes de service aux usagers, de mise en valeur de l'offre territoriale existante, d'amorce de coopération et de mise en réseau des établissements. La CUB assurera le portage (animation et mise en œuvre) de cette première phase.
- le lancement, dans le même temps, d'une étude complémentaire préalable à la mise en commun des catalogues (phase 3). Celle-ci apparaît comme une dimension indispensable du portail, notamment pour les professionnels des médiathèques, la DRAC (cf. les « 14 mesures pour la lecture publique » du Ministère de la Culture) et l'Université.

Cette étude complémentaire devra :

- définir les conditions et modalités de complémentarité ou d'intégration des divers portails de l'agglomération bordelaise (Université, BDP, Talence, Bordeaux...).
- envisager, d'un point de vue bibliothéconomique, technique et budgétaire, les conditions de mise en œuvre : interopérabilité des portails, moissonnage des catalogues et circulation des données, périmètre des informations communes et des services spécifiques à chaque bibliothèque...
- préciser l'intérêt, les conditions de faisabilité technique et le coût d'un éventuel bouquet d'abonnements numériques destiné aux bibliothèques de l'agglomération, hors bibliothèques universitaires,
- répertorier les diverses possibilités de portage ou co-portage découlant des solutions techniques préconisées.

La Ville de Bordeaux, qui en a manifesté le souhait par un courrier de son Maire, a la légitimité professionnelle et scientifique pour assurer le portage et l'animation de cette mise en commun des catalogues (phase 3), en y associant les autres portails existants (et notamment l'Université).

Cette étude complémentaire sera engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux dès la fin 2011 (financement chapitre 11 article 617 fonction 200 et CRB UA01).

A cette fin, elle sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles d'un montant de 15 000 € pour financer le recours à une ingénierie externe.

La DRAC est également sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 4 496 € permettant d'engager des d'actions d'accompagnement préalables à la mise en œuvre de la première phase du portail.

Plan prévisionnel de financement de l'étude et des actions d'accompagnement préalables:

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Dépense</b>	<b>Financement</b>	<b>Nature du financement</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
CUB	39 496€	Etat	Subvention	19 496€	49 %
		CUB	Autofinancement	20 000€	51 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 496€</b>				<b>100%</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération du Conseil communautaire N°2009/0 701 du 6 novembre 2009

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

La volonté de la CUB de soutenir la mise en place d'un projet de portail numérique visant à mettre en commun et à développer des services spécifiques entre les partenaires du projet et à renforcer la visibilité de l'offre actuelle, par l'instauration de nouveaux services proposés aux citoyens communautaires,

**DECIDE**

**Article 1:** de solliciter une subvention d'un montant de 19 496€ auprès de la DRAC,

**Article 2:** de valider le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,

**Article 3:** la recette correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2011, chapitre 74, article 74718, fonction 200 et CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 7 DÉCEMBRE 2011

Mme. FRANÇOISE CARTRON